

L'inform-elles

Le bulletin d'information des femmes de la FEESP

COLLOQUE SUR LA VIOLENCE

ORGANISÉ PAR LE SECTEUR SCOLAIRE DE LA FEESP-CSN

LA VIOLENCE
EN MILIEU DE TRAVAIL,
C'EST **INACCEPTABLE!**

La violence que les employées et employés du secteur scolaire subissent par les élèves est préoccupante. Cette violence, de plus en plus présente dans les écoles primaires et secondaires, est inacceptable. D'ailleurs, le personnel du milieu scolaire a récemment eu l'occasion de participer à un colloque sur ce sujet qui s'est déroulé à Trois-Rivières les 17 et 18 octobre dernier. Parmi les thèmes abordés, mentionnons la lettre d'entente relative au projet de prévention pour un milieu sain et sécuritaire et les outils de la prévention. Les participantes et participants ont pu discuter en tables rondes pour tenter de trouver des pistes de solution.

Lettre d'entente relative au projet de prévention pour un milieu sain et sécuritaire

Cette lettre d'entente se trouve à l'annexe 24 de la convention collective S6. L'animatrice de ce point, Annie Charland, présidente du secteur scolaire, a affirmé que le personnel qui subit de la violence de la part des élèves tombe souvent au combat. C'est pourquoi les syndicats doivent absolument être impliqués dans toutes les demandes, notamment celles qui concernent les budgets alloués pour les formations pour le personnel en lien avec des élèves ayant des besoins particuliers. Les syndicats doivent également conscientiser les directions d'école et les centres de services scolaires à cette violence grandissante afin qu'elle cesse. Le gouvernement a proposé des forums, dont un sur la santé globale et la violence. Mme Charland a également affirmé que même s'il est utopique de complètement éliminer la violence, on doit à tout le moins convenir d'un mécanisme pour la faire cesser.

Le secteur scolaire espère bien que toutes et tous seront impliqués et conscientisés pour que cesse la violence dans les milieux scolaires. Le personnel de soutien mérite de meilleures conditions de travail!

Outils de la prévention

Natacha Laprise, conseillère syndicale au Service de santé-sécurité et d'environnement de la CSN, et Marc-André Blais, conseiller syndical au secteur scolaire, ont présenté la nouvelle disposition dans la LMRSSST, la *Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail*, à l'article 51, 16^e.

Nous retrouvons, parmi les outils de prévention, les rapports d'incidents ou d'accidents au travail que les employé-e-s doivent remplir lorsqu'ils subissent des agressions de la part des élèves. Les mots incident et accident ne sont pas synonymes, une distinction assez mal connue de la part des employé-e-s. Un accident est un événement soudain et imprévu tandis qu'un incident est un événement qui n'a pas causé de blessures, mais qui aurait pu entraîner des conséquences graves. Sachez aussi que les employé-e-s peuvent remplir une déclaration de situation dangereuse pour signaler une situation qui comporte un risque à la santé AVANT que ne survienne un accident. Des avis de conditions dangereuses, pris en charge par les syndicats, permettent d'évaluer et de corriger une situation avant qu'arrive un accident. Dans ce cas-ci, si l'employeur ne fait rien, le syndicat peut interpellé la CNESST pour qu'elle intervienne.

Ces deux journées de colloque ont été grandement appréciées par les militantes et militants du secteur scolaire qui ont reçu de précieuses informations des spécialistes et ont pu échanger entre eux de ce qu'ils vivent dans leur milieu respectif. Un merci particulier aux organisateurs de ce colloque et également à l'ensemble des participants.

Amélie Benoit

Présidente du Comité de la condition féminine

LA VIOLENCE EN MILIEU DE TRAVAIL, C'EST INACCEPTABLE!



J'ai eu la chance d'assister les 17-18 octobre derniers à Trois-Rivières en compagnie d'Amélie Benoît, présidente du comité de la condition féminine, au colloque sur la violence au travail organisé par le secteur scolaire FEESP-CSN. Amélie et moi sommes d'accords pour dire que ces journées ont largement dépassé nos attentes et qu'elles ont été grandement appréciées des participantes et participants.

Pour commencer, Mme Nathalie Jauvin, conseillère spécialisée à l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), a fait une présentation sur les différentes formes de violence au travail pour certains types d'emploi. Les attaques verbales, les assauts physiques, les menaces à la vie personnelle / familiale et les agressions environnementales (bruit, pleurs, cris) sont des violences répertoriées par des travailleuses et des travailleurs en milieu de travail. Les cris d'un enfant sont également une forme de violence. Les égratignures, les morsures, les coups, les mots sont toutes des formes de violence que subissent certains employés en en pensant que ça fait partie du travail. Aucune violence ne devrait être acceptée, même si elle ne laisse pas de marque apparente. Il est important, et de notre devoir, de remplir des formulaires d'incidents accidents lorsque que nous subissons toute forme de violence au travail.

Mme Jauvin nous a expliqué l'importance d'avoir des ressources organisationnelles quand le travail devient émotionnellement exigeant.

- Avoir un soutien social – pairs/équipe/supérieur/ professionnels/PAE/personnel dédié;
- Espace de parole – lieu et temps de rencontre, d'échange;
- Reconnaissance – organisationnelle/collègues, autres groupes professionnels/clientèle/ famille/société;
- Outils – protocoles/formations/outils de prévention (sécurité);
- Communication – modalités de communication/ accessibilité des informations.

(Source : Document présenté par Mme Jauvin).

Finalement, le constat à retenir est que la violence au travail augmente, les problèmes de santé mentale se multiplient et le taux d'absentéisme au travail continue de grimper chaque année.

L'importance cruciale de la relation de collaboration et de soutien entre les différents acteurs de l'organisation est essentielle.

Ensuite, Mme Natacha Laprise, conseillère syndicale au Service de santé-sécurité et environnement de la CSN nous a informées, entre autres, de la prévention de la violence au travail et elle nous a expliqué la différence entre l'agressivité et l'agression.

L'agressivité n'est ni bonne ni mauvaise, c'est plutôt un mécanisme qui permet à l'être humain de s'adapter, d'évoluer et de manifester un besoin non comblé.

Il existe deux types d'agressivité : la perte ou la prise de contrôle.

L'agression est quant à elle une manifestation comportementale qui compromet l'intégrité physique, psychologique ou matérielle des personnes visées.

(Source : document présenté par Mme Laprise)

Elle a aussi présenté le document de l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur des affaires sociales (ASSTSAS) qui se résume en un lexique pour faire la différence entre les types d'agression.

La présentation sur le droit de refus, donnée par Mme Émilie Bouchard, conseillère syndicale à la FEESP-CSN, a été d'une grande aide pour comprendre quand et comment nous pouvons exercer notre droit de refus en milieu de travail.

Je vous invite à consulter le lien <https://formationsst.csn.info/>, qui vous renseignera sur les étapes à suivre avant d'exercer votre droit de refus.

En résumé, j'ai adoré mes deux journées. Ces professionnelles sur la violence en milieu de travail m'ont beaucoup appris, les collègues qui ont témoigné de la violence vécue ont apporté des pistes de solutions pour tenter de diminuer les risques de violence au travail.

Bravo à l'équipe du Secteur scolaire pour l'organisation de ce colloque qui, à mon humble avis, a été une très grande réussite!

Annick Primeau

Membre du comité de la condition féminine

TÉMOIGNAGE DE STÉPHANIE MARTEL-GILL

Syndicat des employées et employés de la société québécoise du cannabis - CSN

Stéphanie Martel-Gill est vice-présidente à la mobilisation et à la vie syndicale du Syndicat des employées et employés de la Société québécoise du cannabis – CSN et présidente du Secteur des organismes gouvernementaux. Je la connais bien pour l'avoir côtoyée dans plusieurs instances de la FEESP. Lors de l'une d'elles, nous avons discuté des enjeux touchant les femmes qui travaillent dans les SQDC qui sont davantage victimes de violence verbale ou de harcèlement de la part des clients dans les succursales que leurs collègues masculins.

Elle s'est confiée à moi en me disant « Plusieurs fois par jour quand je travaille, on me fait des commentaires irrespectueux en m'appelant chérie, ma belle, poupée ». Elle mentionne également se faire demander si elle est célibataire et, parfois, on lui demande même son numéro de téléphone.

Ces comportements sont récurrents et très fréquents. Les employées sont au travail et ne peuvent pas quitter lorsqu'elles se sentent mal à l'aise devant les propos que tiennent les clients à leur égard.

Au début, les employées devaient faire de la vente sur le plancher. Elles se faisaient constamment « pogner les fesses ». Maintenant, elles restent derrière le comptoir, mais se sentent quand même coincées derrière leur caisse lorsqu'elles reçoivent des commentaires déplacés.

Stéphanie précise avoir l'appui de son directeur de succursale lorsqu'elle se fait « envoyer promener » par un client. Ce dernier la remplace jusqu'à ce que le client parte. Elle ajoute cependant que les employées ne sont pas toujours à l'aise d'aller voir leur directeur lorsque les clients leur manquent de respect en



tant que femme. Il faudrait davantage sensibiliser les employées à oser dénoncer ces comportements afin que ces derniers cessent ou, du moins, diminuent. Ces femmes doivent être en mesure d'exiger le respect qu'elles méritent à leur travail.

Je remercie Stéphanie pour ce témoignage et j'espère que vos conditions de travail s'amélioreront rapidement mesdames.

Amélie Benoit

Présidente du comité de la condition féminine

Faites comme le comité de condition féminine de la FEESP et unissez-vous, car il est grand temps que la violence s'arrête.

UN NOUVEAU PROGRAMME DE SENSIBILISATION ET DE CERTIFICATION



Milieus de travail alliés contre la violence conjugale

En 2019, le Regroupement a déployé une campagne visant à mobiliser les employeurs et les syndicats contre la violence conjugale. Deux milles organisations ont été sensibilisées aux impacts de cette violence et aux mesures à mettre en place pour soutenir les victimes.

L'engouement des milieux de travail et leur besoin d'accompagnement pour concrétiser cette volonté d'action ont amené le Regroupement à déployer une nouvelle stratégie.

En 2021, la campagne « Milieux de travail alliés contre la violence conjugale » devient un programme de sensibilisation et de certification qui comprend :

- un accompagnement personnalisé et gratuit pour outiller les milieux de travail;
- des ateliers et des formations destinés aux différents acteurs en milieu de travail;
- des outils pour comprendre et agir contre la violence conjugale au travail;
- une certification attestant de l'engagement des organisations.

Découvrez le nouveau site web du projet :

milieuxdetravailallies.com

SUGGESTIONS CULTURELLES

LECTURES



RÉINVENTER L'AMOUR, de Mona Chollet

Dans cet essai, la journaliste Mona Chollet étudie l'impact des représentations idéales du couple héritées du patriarcat sur les relations hétérosexuelles.

CHER CONNARD, de Virginie Despentes

Roman épistolaire de l'écrivaine française Virginie Despentes, Cher connard donne la parole à Rebecca, une actrice quinquagénaire séduisante, Oscar, un écrivain trentenaire peu connu victime du syndrome de la page blanche et Zoé, une jeune féministe accro aux réseaux sociaux.

BALADOS



LES SORCIÈRES

Un balado de discussions féministes dans lequel la journaliste Judith Lussier et une collaboratrice invitée réunissent des femmes pour refaire le monde, un enjeu de société à la fois.

LES COUILLES SUR LA TABLE

Animé par la journaliste française, ce podcast aborde des sujets tels que la place des hommes dans la famille ou dans l'entreprise, la culture du viol, la masculinité et ses effets, la virilité ou encore le rapport des hommes à l'amour, à la domination et à la violence de genre. <https://www.binge.audio/podcast/les-couilles-sur-la-table>

DOCUMENTAIRE



THE JANES

The Janes relate l'histoire d'un réseau clandestin de militantes qui permettait aux femmes de se faire avorter dans les années 1960 à Chicago. Réalisé par Tia Lessin et Emma Pildes, ce documentaire décrit la réalité de l'avortement aux États-Unis avant l'arrêt Roe c. Wade en 1973.

JOURNÉES RÉSEAU-FEMMES

Les membres du comité de condition féminine préparent **les journées réseau femmes de la FEESP**. Vous pouvez dès maintenant noter les dates à votre agenda : les **21 et 22 février 2023** au manoir Victoria à Québec. Vous recevrez la convocation au cours du mois de décembre.



COMPOSITION DE L'ÉQUIPE DU COMITÉ

Amélie Benoit

Présidente du comité et membre du Syndicat du personnel de soutien des Hautes-Rivières

Nadia Pelletier

Membre du comité et membre SEMB-SAQ

Annick Primeau

Membre du comité et membre du Syndicat du personnel de soutien scolaire de la Vallée-des-Tisserands (CSN)

Stéphanie Gratton

Responsable politique

Sandrine Dessureault

Conseillère syndicale

Isabelle Bédard

Employée de bureau

Pour faire partie du Réseau-femmes FEESP

et recevoir le bulletin *L'inform-elles*

Contactez Isabelle Bédard

514 598-2231 ou isabelle.bedard@csn.qc.ca

VOS COMMENTAIRES ET

SUGGESTIONS SONT LES BIENVENUS.